



Collectif National Vigilance Méthanisation

10 Rue du Mont, 62112 Gouy-Sous-Bellonne

site internet : <https://cnvm.fr>

mail : contact@cnvm.fr

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 Rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a organisé une consultation nationale du 17 Juillet au 15 Août 2020.

Son objet était de recueillir les réactions du « public » sur son initiative consistant à modifier les textes en vigueur afin de faire passer le « digestat », résidu du processus de méthanisation, de déchet à fertilisant.

De ce fait les excès de digestat, qui ne pourraient être épandus sur les sols agricoles, seraient ainsi mélangés aux fertilisants classiques et ajoutés dans les sacs en vente dans tous les magasins à destination des particuliers pour être utilisés dans leurs jardins.

Sur la forme, le CNVM constatait dans son communiqué du 25 Juillet 2020 qu'une fois de plus, tout a été fait en toute discrétion par les plus hautes autorités de l'État, en lieu et place d'une véritable et honnête information du public, à une période où la majorité des français est en vacances. Ce qui permettra à l'État de dire que les français ne s'intéressent pas au problème.

Sur le fond, en changeant de catégorie, le digestat n'est plus soumis aux mêmes réglementations, notamment en court-circuitant l'ANSES, et ses contrôles sanitaires, qui a toujours refusé de considérer le digestat comme autre chose qu'un déchet.

Pourtant l'État français qui est supposé défendre l'intérêt général et veiller à la santé des citoyens, est passé outre et a décidé de mettre en œuvre cette réforme, alors qu'aucune étude scientifique ne permet de conclure à l'innocuité du digestat.

L'accident du 17 Août est accablant pour l'État !

Dans la soirée du 17 Août 2020, dans une usine de méthanisation à Châteaulin (Finistère), une cuve de rétention de digestat a débordé libérant 400 m³ qui se sont déversés dans l'Aulne en amont d'une station d'eau potable.

Le Préfet du Finistère a interdit la consommation d'eau du robinet sur 50 communes, concernant 180.000 habitants.

Si le Préfet a pris une telle mesure, c'est que le digestat présente des risques pour la santé.

Dès lors le CNVM est fondé à demander un moratoire immédiat sur la méthanisation et l'utilisation des digestats, notamment leur épandage, tant que des études scientifiques n'auront pas prouvé son innocuité pour la santé des français.

Qu'on ne nous réponde pas qu'il s'agit d'un cas isolé !

Soit le digestat est dangereux pour la santé, soit il ne l'est pas. Faudrait-il 2, 5 ou 10 accidents comme celui de Châteaulin pour que cela soit plus convaincant ?

Pour le CNVM, la décision du Préfet lève toute ambiguïté ... le digestat est dangereux et le CNVM est totalement fondé à demander un moratoire immédiat sur la méthanisation.

Si l'État reste sourd à notre demande de moratoire, le CNVM se réserve le droit de le traduire en justice pour ces faits ainsi que pour mise en danger de la santé des français.

Afin de débattre de tous ces éléments, **le CNVM vous demande**, Monsieur le Ministre, **de bien vouloir nous recevoir dès que possible**, dans les bureaux de votre Ministère.

Dans l'attente d'une proposition de date pour cette rencontre, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le 27 Août 2020.

Le Coordonnateur National du CNVM
Freddy GARCIA